

**ESCRIME —**

**ÎLE ————— DE**

**————— FRANCE**

**ESCRIME—  
ÎLE———DE  
———FRANCE**

**Comité Régional d'Éscrime Île de France**



**REUNION  
des CLUBS**

**FRANCILIENS**

**Samedi 14 octobre 2023**

## **ORDRE DU JOUR**

- **Présentation des invités**
- **Intervention de Michel GODARD, directeur du CREPS**
- **Intervention du Président du CREIF, Luc MONTBLANC**
- **Intervention du Vice-Président de la Région Ile de France Patrick KARAM**
- **Intervention d'Evelyne CIRIEGI, Présidente du CROSIF**
- **Intervention du DTN, Jean-Yves ROBIN**
- **Intervention d'Olivia GORON, chargée du développement de l' Escrime en IDF (scolaire)**
- **Présentation et signature convention CREIF / UNSS**
- **Intervention d'Elise DEFASNE (universitaire), Escrime dans l'enseignement supérieur**
- **Dispositif « un club, un animateur, un éducateur 1 »**
- **Présentation évolution sportive et développement**
- **Recrutement de 2 contrats apprentissage « BPJEPS »**
- **Point aides de la Région IDF aux clubs et CREIF**
- **PSF 2023**
- **Temps d'échanges avec les clubs**

## **ORDRE DU JOUR**

- **Présentation des invités**
- **Intervention de Michel GODARD, directeur du CREPS**
- **Intervention du Président du CREIF, Luc MONTBLANC**
- **Intervention du Vice-Président de la Région Ile de France Patrick KARAM**
- **Intervention d'Evelyne CIRIEGI, Présidente du CROSIF**
- **Intervention du DTN, Jean-Yves ROBIN**
- **Intervention d'Olivia GORON, chargée du développement de l' Escrime en IDF (scolaire)**
- **Présentation et signature convention CREIF / UNSS**
- **Intervention d'Elise DEFASNE (universitaire), Escrime dans l'enseignement supérieur**
- **Dispositif « un club, un animateur, un éducateur 1 »**
- **Présentation évolution sportive et développement**
- **Recrutement de 2 contrats apprentissage « BPJEPS »**
- **Point aides de la Région IDF aux clubs et CREIF**
- **PSF 2023**
- **Temps d'échanges avec les clubs**

Bonjour à toutes et à tous.

Merci d'être à nouveau présents à cette 4ème réunion des clubs Franciliens, vous êtes relativement nombreux et cela est un bon indicateur de l'intérêt que vous portez à notre vie régionale. J'en profite pour excuser l'absence de certains d'entre vous qui sont investis sur les compétitions de ce week-end.

Vous constaterez à la lecture de l'ordre du jour que je ne vais pas décrire dans ce propos, puisqu'il est en votre possession, que la cohérence des questions proposées par notre comité aujourd'hui, a un fil rouge: le "développement".

En effet, et sans s'essayer à une thèse sur l'évolution des tendances de notre sport, juste en regardant les demandes et les besoins qui s'expriment, il nous faut assurer dans la mesure de nos moyens, l'avenir de l'escrime sur notre territoire, et donc des clubs qui le compose, sa visibilité surtout dans la dynamique des JOP, et répondre de façon de plus en plus prégnante au fléchage des fonds qui nous sont alloués et par la Région Ile de France et par le Ministère.

Vous constaterez également la montée en charge des prérogatives régionales tant sur le plan sportif que sur le plan organisationnel.

Pour partie, nos invités du jour sont par leur engagement et leurs compétences, à l'image de mon propos et de l'orientation des actions que nous sommes en train de développer.

Oui, il s'agit bien de notre 4ème réunion en 4 ans; ce qui signifie deux choses: la première est que nous avons respecté notre engagement de ces organisations annuelles qui sont jusqu'à présent le seul lien direct que nous ayons avec les clubs, et que nous sommes en fin de "mandature" puisque celles-ci durent une olympiade et qu'il va être le temps du renouvellement que la loi et la démocratie exigent.

A cet égard, vous n'ignorez pas que les statuts fédéraux ont évolué et qu'ils affirment désormais que les deux niveaux de déconcentration de la FFE sont:

- d'une part ce que nous devons dénommer les "ligues régionales«
- et d'autre part, les "comités départementaux".

C'est par cette démarche une mise en conformité avec les recommandations du ministère et du CNOSF. Donc, exit les CID, qui sont jusqu'alors et pour ce qui nous concerne, la pierre angulaire de notre activité.

Nous allons donc d'abord nous mettre en conformité avec ce que requièrent les statuts fédéraux. Pour ce faire nous tiendrons une AG extraordinaire le lundi 6 mai 2024 où nous adopterons cette nouvelle organisation avec les obligations attenantes, notamment une composition du comité directeur où au moins 35% de femmes siègeront.

Cela aura un impact sur les comités départementaux dont les présidents(es) siègent de droit au comité directeur de la "ligue régionale" et qui devront tenir compte de cette obligation. A priori vu la représentativité actuelle des femmes dans nos instances, cela ne devrait aller...par contre il faudra savoir anticiper cette question car l'élection d'après imposera la parité.

L'élection: c'est l'autre grande évolution. Ce sont les clubs qui éliront directement (et donc sans l'intermédiaire des CID), le comité directeur et la personne que celui-ci leur proposera à la présidence de la ligue régionale.

En la matière nous sommes donc appelés à nous revoir, nous pensons organiser l'AG électorale le samedi 22 juin 2024, ici même, au Creps de Chatenay...que je tiens à remercier encore pour nous avoir toujours si bien accueillis.

Luc MONTBLANC, Président

## **ORDRE DU JOUR**

- **Présentation des invités**
- **Intervention de Michel GODARD, directeur du CREPS**
- **Intervention du Président du CREIF, Luc MONTBLANC**
- **Intervention du Vice-Président de la Région Ile de France Patrick KARAM**
- **Intervention d'Evelyne CIRIEGI, Présidente du CROSIF**
- **Intervention du DTN, Jean-Yves ROBIN**
- **Intervention d'Olivia GORON, chargée du développement de l'Éscrime en IDF (scolaire)**
- **Présentation et signature convention CREIF / UNSS**
- **Intervention d'Elise DEFASNE (universitaire), Escrime dans l'enseignement supérieur**
- **Dispositif « un club, un animateur, un éducateur 1 »**
- **Présentation évolution sportive et développement**
- **Recrutement de 2 contrats apprentissage « BPJEPS »**
- **Point aides de la Région IDF aux clubs et CREIF**
- **PSF 2023**
- **Temps d'échanges avec les clubs**

**RASSEMBLEMENT DU CREIF le 14 octobre 2023**

# **ESCRIME à L'UNIVERSITE**

**Elise DEFASNE**

**Maître de Conférences, Université Paris Cité, UFR STAPS**

**Maître d'Armes**

# Un environnement intellectuel et humain propice à l'émergence de beaux projets d'escrime



Notamment l'UFR STAPS



Le Comité Régional d'Escrime d'Ile-de-France avec ses CTR, ses Présidents de Clubs, ses Maîtres d'armes



Collaborations sur des protocoles scientifiques sur l'escrime



Mon Laboratoire de recherche CNRS (mathématiques et neurosciences )



Commission des Doyens STAPS de France



# Présentation des 3 Axes de Développement

## Quel intérêt pour le CREIF ?

### AXE 1 :

Escrime, nouvelle discipline sportive à l'Université Paris Cité  
Avec des étudiants escrimeurs issus de vos clubs d'IDF

### AXE 2 :

Développement d'une offre de formations continues en escrime  
En lien avec les dispositifs fédéraux et en adéquation avec les besoins de  
l'escrime dans vos clubs

### AXE 3 :

L'escrime sous le prisme scientifique  
Avec pour objectif d'élaborer de nouveaux outils / ouvrages didactiques

## AXE 1 :

### Escrime, nouvelle discipline sportive à l'Université Paris Cité

L'entrée de l'escrime comme nouvelle discipline sportive dans un établissement de l'Enseignement Supérieur est-elle une démarche facile ?

#### **Les *a priori* de collègues :**

- Sport compliqué : "on n'y comprend rien"
- Sport confidentiel
- Matériel coûteux, nécessite une salle spécialisée, problème de place
- Image d'un sport vieillot

#### **STAPS option escrime :**

*Toulouse* : Gaël Touya (Sabre)

*Tarbes* : Eric Maumus (Sabre)

*Le Creusot* : Thierry Saulnier (Epée)

*Nancy* : Quentin Lucani (Epée)

(Info. C3D)

**Et pourtant, nombreux sont les étudiants escrimeurs à venir me questionner sur les moyens de valoriser leur expertise**

## AXE 1 : Stratégies déployées

Contre les *a priori* et s'appuyer sur une littérature scientifique pour justifier de l'intérêt de l'escrime à l'Université

*En amont, travail collaboratif avec CTR du CREIF et DTN*

- Projets de formations continues déposés sur la plateforme ministérielle de l'Enseignement Supérieur GALAXY ; Validés par le Sénat Académique en mars 2023  
*« Escrime Sport-Santé à l'Université Paris Cité »*
- Subvention CVEC *« En Avant Toutes »*  
Février 2023, ~21 000 euros : matériel d'escrime
- Initiative d'Excellence  
*« Tétraèdre - Synergie pluridisciplinaire en STAPS »*  
Résultats en décembre 2023 (30 000 euros) ; FFPM ;  
**Afin d'avoir les 3 armes à l'électrique pour nos tireurs**

## AXE 1 :

### Escrime, nouvelle discipline sportive à l'Université Paris Cité

- Le samedi matin à l'UFR STAPS ; N=36 avec liste d'attente. Inscriptions closes en un jour. (Obj. Doubler l'effectif d'ici un an avec extension des heures en semaine).
- En Unité d'Evaluation ou en pratique libre ; Débutants et tireurs confirmés.
- Communications de la FFE, du CREIF et de l'Université
- Equipements complets, 4 pistes électriques.
- Obj. Avoir les 3 armes à l'électrique pour les tireurs. Nous aurons besoin de vos techniciens.
- Ouvrage didactique.



**AXE 2 :**  
**Développement d'une offre de formations continues en  
escrime**

***POUR QUI ?***

Pour les enseignants d'escrime des clubs d'IDF : afin d'optimiser leurs dispositifs d'enseignement ;  
Pour les enseignants d'EPS (STAPS, ETAPS) ou des Ecoles désireux de mettre en place un cycle court d'escrime dans leur établissement.

**Thème 1 :** Escrime et pédagogie

**Thème 2 :** Escrime-Santé à l'Université

# Thème 1

## Escrime en EPS

### Certificat n° 1

Priorité de l'état : partenariat Education Nationale et Associations Sportives.

Obj. Renforcer les relations avec l'Education Nationale, notamment grâce aux Classes d'Excellence Sportive.

- 2 UE de 6 heures d'escrime (12 heures) : la pratique (adaptée à cette thématique).
- 1 UE théorique intitulée « *Situations pédagogiques en escrime sous l'éclairage des sciences cognitives* » : Ouvrage pédagogique en cours d'écriture.  
Financement GIS.



## Thème 2 : Escrime-Santé à l'Université

En lien avec les dispositifs fédéraux : escrime et cancer du sein, escrime et prévention des violences

Sport et handicap ?

Pôle Escrime-Santé à l'Université ?



**En cours de construction avec :**

- Hôpital militaire de Percy
- Laboratoire Centre Borelli

AXE 3 :  
L'escrime sous le prisme scientifique  
Pourquoi ? Quel intérêt ?

- La dimension scientifique de l'escrime est historiquement ancrée depuis les travaux fondateurs de Camillo Agrippa au 16<sup>ème</sup> siècle (*Essai sur la Science des Armes*).
- L'escrime fut un des tout premiers sports didactisé, par des mathématiciens, des ingénieurs, des maîtres d'armes.
- La recherche est précieuse pour l'élaboration de documents pédagogiques :
  - articles,
  - livres,
  - documents numériques, etc.(ressources au profit du plus grand nombre)



**AXE 3 :**  
**L'escrime sous le prisme scientifique**  
**Pourquoi ? Quel intérêt ?**

Cette dynamique de recherche s'inscrit dans une tendance actuelle qui vise à comprendre **les mécanismes sur lesquels reposent les apprentissages.**

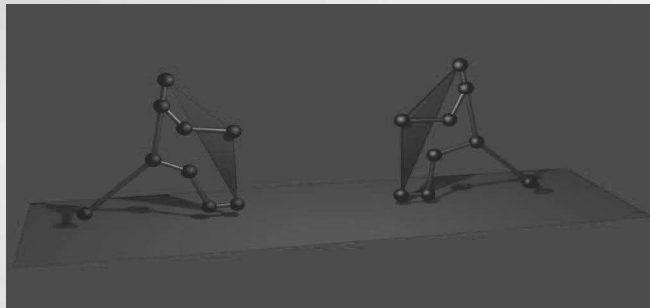
La capacité à inhiber un comportement indésirable, à rester concentré en dépit de distractions : cela peut être amélioré par la pratique de certaines activités, notamment l'escrime.

**Les bénéfices de ces activités se généralisent aux exigences scolaires (et à celles des parents !).**

## AXE 3 : L'escrime sous le prisme scientifique

3 grands Axes de recherche avec financements :

- Analyse de mouvements d'escrime à partir de vidéos (*Centre Borelli*) : pour avoir des outils d'analyse et de prédiction.
- Expertise et déplacements d'escrime (*Paris Saclay*) : pour connaître les facteurs qui permettent d'optimiser les déplacements.
- Représentations de l'escrime dans son histoire et dans l'histoire du sport en Occident (*STAPS*)



## Aimeriez-vous devenir Partenaire de ce projet commun ambitieux au service du développement et de la structuration de l'escrime ?

- En échangeant sur le développement des projets en cours afin d'ajuster les contenus aux besoins de l'escrime dans vos clubs ?
- En nous autorisant à utiliser avec bienveillance une de vos salles d'armes ?
- En participant à des protocoles scientifiques sur l'escrime *via* vos spécialistes ?
- En nous permettant de diffuser dans vos clubs l'information sur les formations développées ?
- En mettant en commun nos ressources humaines et financières ?

**Merci pour votre attention**

## **ORDRE DU JOUR**

- **Présentation des invités**
- **Intervention de Michel GODARD, directeur du CREPS**
- **Intervention du Président du CREIF, Luc MONTBLANC**
- **Intervention du Vice-Président de la Région Ile de France Patrick KARAM**
- **Intervention d'Evelyne CIRIEGI, Présidente du CROSIF**
- **Intervention du DTN, Jean-Yves ROBIN**
- **Intervention d'Olivia GORON, chargée du développement de l' Escrime en IDF (scolaire)**
- **Présentation et signature convention CREIF / UNSS**
- **Intervention d'Elise DEFASNE (universitaire), Escrime dans l'enseignement supérieur**
- **Dispositif « un club, un animateur, un éducateur 1 »**
- **Présentation évolution sportive et développement**
- **Recrutement de 2 contrats apprentissage « BPJEPS »**
- **Point aides de la Région IDF aux clubs et CREIF**
- **PSF 2023**
- **Temps d'échanges avec les clubs**

ESCRIME—  
ÎLE—DE  
FRANCE

Comité Régional d'Éscrime Île de France



# ➤ 1 CLUB 1 ANIMATEUR

DEVENEZ ANIMATEUR D'ESCRIME



*ENSEIGNER,  
ANIMER VOTRE PASSION*



ESCRIME—  
ÎLE—DE  
—FRANCE

Comité Régional d' Escrime Île de France



## ➤ **1 CLUB 1 ANIMATEUR**

**DEVENEZ ANIMATEUR D'ESCRIME**



*ENSEIGNER,  
ANIMER VOTRE PASSION*

**Coût de la formation animateur/éducateur 500€ par stagiaire  
ce coût peut être pris totalement en charge :**

- 50% remboursés au club à postériori,  
en fin d'année 2023,
- 50% pris en charge via dépôt par le club du dossier de  
demande « aide financière 2023 »

**Avec une aide financière de 250€ pour l'accompagnement du  
tuteur dans la formation du stagiaire**

## **ORDRE DU JOUR**

- **Présentation des invités**
- **Intervention de Michel GODARD, directeur du CREPS**
- **Intervention du Président du CREIF, Luc MONTBLANC**
- **Intervention du Vice-Président de la Région Ile de France Patrick KARAM**
- **Intervention d'Evelyne CIRIEGI, Présidente du CROSIF**
- **Intervention du DTN, Jean-Yves ROBIN**
- **Intervention d'Olivia GORON, chargée du développement de l'Éscrime en IDF (scolaire)**
- **Présentation et signature convention CREIF / UNSS**
- **Intervention d'Elise DEFASNE (universitaire), Escrime dans l'enseignement supérieur**
- **Dispositif « un club, un animateur, un éducateur 1 »**
- **Présentation évolution sportive et développement**
- **Recrutement de 2 contrats apprentissage « BPJEPS »**
- **Point aides de la Région IDF aux clubs et CREIF**
- **PSF 2023**
- **Temps d'échanges avec les clubs**





# CREIF / REUNION CLUBS ET DEPARTEMENTS FRANCILIENS

CREPS de Chatenay-Malabry

samedi 14 octobre 2023

*Présentation Patrick Groc*

## Les quelques évolutions de la vie sportive cette saison

- Pour les épreuves FFE individuelles et par équipes : clôture des engagements le mercredi soir à 23h59 de la semaine précédente celle de l'épreuve.
- Pour les épreuves par équipes, la modification de la composition est possible jusqu'à 15h00 la veille de l'épreuve.
- Fin de la qualification par quotas régionaux pour toutes les épreuves nationales de la saison.

## Les quelques évolutions de la vie sportive cette saison

### Wild card

Objectif : Répondre aux demandes récurrentes des commissions d'armes de repêcher des athlètes pour les championnats de France, pour des raisons diverses :

- Blessures,
- Incompatibilités de calendrier pour les athlètes des équipes de France,
- Grossesses,
- Demandes spécifiques aux athlètes ultramarins.

Jusqu'à 4 wild cards peuvent être attribuées sur chaque épreuves des championnats de France individuels.

## Les quelques évolutions de la vie sportive cette saison

### Maternité

Objectif : Permettre aux athlètes enceintes ou en maternité de garder leur place au classement national pendant une durée définie.

### Mode de fonctionnement :

- L'athlète saisit la DTN et demande le blocage de son/ses classement(s) nationaux.
- La DTN fige le classement pour une période de 13 mois à partir de la date figurant sur le certificat établi par la CAF,
- L'athlète pourra bénéficier de ce classement pour son classement initial dans les épreuves fédérales,
- Passée la période de 13 mois, l'athlète pourra formuler une demande de wild card pour les championnats de France, si son classement lui permettait d'être sélectionnée.



# Job Dating sportif avec la Région Ile de France

Financé par la Région, le volet francilien du dispositif « Du Stade vers l'emploi » a pour but de susciter des rencontres professionnelles entre les entreprises et les demandeurs d'emploi par l'intermédiaire du sport

- Voici les principes :
  - La Région délègue à Pôle Emploi les fonds pour le financement du dispositif régional de « Job dating sportif »
  - La Région finance à 100% les opérations sur la base d'un montant forfaitaire (frais généraux + frais animation sportive)
  - La Région encourage la mutualisation des opérations sur la base d'une répartition des événements entre les Ligues/Comités dits « expérimentés » (athlétisme, basket-ball, badminton, rugby, tennis de table) et les Ligues/Comités les moins expérimentés, ou encore qui souhaitent mutualiser avec une autre Ligue/Comité.
  - Dans ce cadre-là, le CREIF s'est engagé à organiser des événements en mutualisant les moyens avec un des sports « expérimentés »
  - Date en 2023 : 16 novembre à Drancy en partenariat avec la Ligue Ile de France de rugby



## Communication / Promotion

### Site internet du Comité Ile de France

Mise à jour des actualités du comité et des clubs et de la vie compétitive (annonces / résultats / classements)

Recherche stagiaires pour mission communication (site internet, animation des réseaux sociaux, reportage photos/vidéos)

### Boutique en ligne

Projet de mis en place d'une boutique « ile de France » avec des produits proposés pour les licenciés et des produits spécifiques pour les sélectionnés à la Fête des Jeunes 2024.

## développement

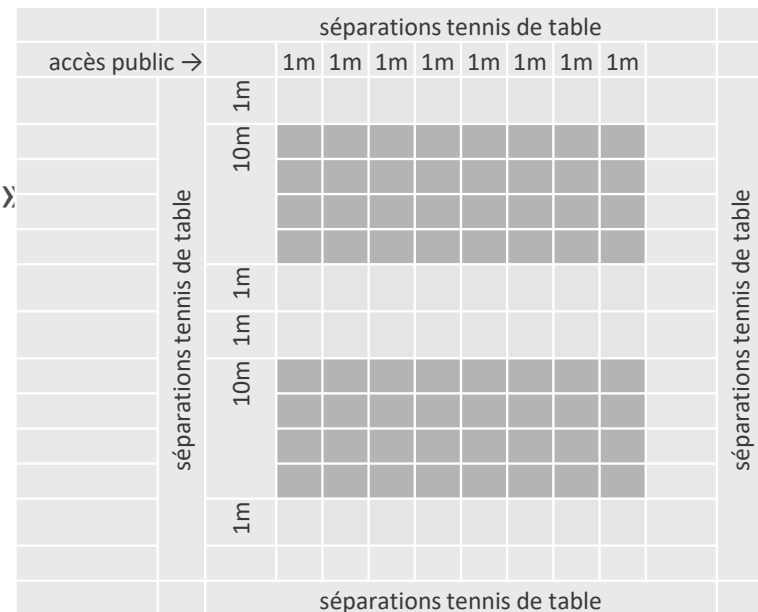
Création d'un plateau escrime réservé aux animations, démonstrations, journées découvertes ...

- Subvention DRAJES de 10k€ pour accompagner les territoires qui sont labellisés « terre de jeux 2024 »
- Entrainement outdoor
- Organisation de plateaux sportifs
- Entraînements des jeunes

Objectif :

Une logistique adaptée au transport et aux installations

Rendre l'espace attirant par des éléments de communication valorisant (le sol, les séparations, l'accueil, flammes ...)



## Evènements CREIF en partenariat avec le CROSIF

lieu de l'événement	dates de l'événement
Vaires sur Marne (77)	23 et 24 Février 2023
Zénith de la Villette à Paris	03 avril 2023
Porte de Versailles Paris	du 27 avril au 8 Mai 2023
Bezons (95)	4 et 5 mai 2023
Centre sportif Georges Carpentier – Paris 13ème	23 juin 2023 (demi journée)
Ile de loisir de Torcy	11 et 12 juillet 2023
gymnase Lamberdière à Villepinte	25 juillet 2023





# développement

## 2 heures de sport au collège

- Le dispositif « 2h de sport au collège » offre de nouvelles opportunités d'activités physiques, ludo-sportives, à des collégiens éloignés d'une pratique régulière. Elles se déroulent sur l'année scolaire ou sur une ou plusieurs périodes de 6 à 8 semaines, en temps périscolaire, en fonction des créneaux identifiés par les collèges.
- 2 heures de sport pour tous et gratuitement
- Gratuites, les activités sportives ont lieu sur le temps du périscolaire, à proximité ou dans le collège. Elles permettront aux collégiens les plus éloignés d'une pratique sportive régulière, d'exercer une ou plusieurs activités ludiques et coopératives qui mixent bien-être, santé, et épanouissement personnel.
- « 2h de sport au collège » intègre une dimension plurielle : lutte contre les préjugés, mixité et inclusion pour tous avec une attention particulière accordée aux filles et aux élèves en situation de handicap.
- 700 collèges référencés sur tout le territoire national
- 85 collèges en ile de France / La liste des collèges et les procédures d'inscription seront envoyées aux clubs les plus proches.
- Rémunération pour les intervenants : 100€/2 heures de suite ou 2 fois 1 heure dans la semaine.

ESCRIME—  
ÎLE ——— DE  
——— FRANCE

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

## **ORDRE DU JOUR**

- **Présentation des invités**
- **Intervention de Michel GODARD, directeur du CREPS**
- **Intervention du Président du CREIF, Luc MONTBLANC**
- **Intervention du Vice-Président de la Région Ile de France Patrick KARAM**
- **Intervention d'Evelyne CIRIEGI, Présidente du CROSIF**
- **Intervention du DTN, Jean-Yves ROBIN**
- **Intervention d'Olivia GORON, chargée du développement de l'Éscrime en IDF (scolaire)**
- **Présentation et signature convention CREIF / UNSS**
- **Intervention d'Elise DEFASNE (universitaire), Escrime dans l'enseignement supérieur**
- **Dispositif « un club, un animateur, un éducateur 1 »**
- **Présentation évolution sportive et développement**
- **Recrutement de 2 contrats apprentissage « BPJEPS »**
- **Point aides de la Région IDF aux clubs et CREIF**
- **PSF 2023**
- **Temps d'échanges avec les clubs**

**ESCRIME—**  
**ÎLE ——— DE**  
**——— FRANCE**

**RÉUNION DES CLUBS ET DÉPARTEMENTS  
FRANCILIENS  
SAMEDI 14 OCTOBRE 2023  
à CREPS de CHÂTENAY-MALABRY**

**RECRUTEMENT DE 2 AGENTS  
DE DÉVELOPPEMENT  
EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

# Contrat d'apprentissage

publié le : 14.09.15 - mise à jour : 05.10.23

Apprentissage | Employeur - Je forme | Employeur / chef d'entreprise | Fiches pratiques | Jeune

A+

A-



Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif : permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir un diplôme d'État (CAP, BAC, BTS, Licence, Master, etc.) ou un titre à finalité professionnelle inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

## Pour qui ?

Quels employeurs ?

### ▸ Toute entreprise du secteur privé, y compris les associations

L'employeur doit déclarer prendre les mesures nécessaires à l'organisation de l'apprentissage. À ce titre, l'employeur doit notamment garantir que l'équipement de l'entreprise, les techniques utilisées, les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité, les compétences professionnelles et pédagogiques du maître d'apprentissage sont de nature à permettre une formation satisfaisante.

2

Depuis le 1er janvier 2020, la prise en charge de vos contrats d'apprentissage est assurée par les opérateurs de compétences (OPCO) sur la base d'un « coût-contrat ».

Cette prise en charge est proposée par les Commissions Paritaires Nationales de l'Emploi (CPNE) et arrêté par France compétences qui fixe le Niveau de Prise en Charge (NPEC).

## **Le Niveau de Prise en Charge (NPEC) :**

- Le NPEC correspond à un montant annuel forfaitaire net de TVA.
- Spécifiques aux apprentis en situation de handicap : Il existe une majoration du NPEC pour les apprentis en situation de handicap dans la limite de 4 000 € par an pour tenir compte des besoins d'adaptation et ou de compensation du parcours de formation.
- **L'ensemble des NPEC applicables aux contrats d'apprentissage par diplôme ou titre et par branche professionnelle sont mis en ligne par France compétences dans un [référentiel unique](#).**

**Attention : La certification visée doit être active à la date de conclusion du contrat.**

## Quelles sont les aides financières pour embaucher en contrat d'apprentissage ?

Les employeurs d'apprentis peuvent bénéficier d'un certain nombre d'aides financières :

- Une aide unique pour les employeurs d'apprentis ; ←
- Une exonération de cotisations sociales. Celle-ci peut être totale ou partielle selon la taille de l'entreprise ou la qualité d'artisan.
- Aides en cas d'embauche d'un travailleur handicapé. Consulter le site de l'Agefiph.
- Dans la fonction publique, le FIPHFP finance au cas par cas des aides techniques et humaines qui permettent aux employeurs publics de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Consulter le site du FIPHFP.
- Des déductions fiscales de la taxe d'apprentissage (bonus alternants, frais de stage, dons en nature).

### Quel est le montant de l'aide unique ?

Pour les contrats conclus **jusqu'au 31 décembre 2022** :

- 4 125 € maximum pour la 1<sup>re</sup> année d'exécution du contrat ;
- 2 000 € maximum pour la 2<sup>e</sup> année d'exécution du contrat ;
- 1 200 € maximum pour la 3<sup>e</sup> année d'exécution du contrat.

Pour les contrats conclus **à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023** :

- 6 000 € maximum pour la 1<sup>re</sup> année d'exécution du contrat ;

Pour les contrats conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 ans à 20 ans	Apprenti de 21 ans à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 <sup>re</sup> année	27 %	43 %	53%*	100 %*
2 <sup>e</sup> année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3 <sup>e</sup> année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

\* ou du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé



# SIMULATEUR DE CALCUL DE RÉMUNÉRATION DES ALTERNANTS

## RAPPEL DE VOS PARAMÈTRES DE SIMULATION

Contrat : Contrat d'apprentissage

Date de signature du contrat : 20/12/2023

Le secteur de votre entreprise : Privé \*

Votre âge : 25 ans

Niveau de formation visé par le salarié : Niveau 4 (Baccalauréat, ...)

1ère année

	Résultats de la simulation
<b>Salaire Brut</b>	<u>11112 €</u>
	Soit 926 €/mois
<b>Salaire Net</b>	Entre 10779 et 11112 €
	Soit entre 898 et 926 €/mois

<sup>(1)</sup> Dans cette simulation, le salaire de référence utilisé est le minimum réglementaire. Pour toutes les années contractuelles, le Smic utilisé est celui en vigueur au jour de la simulation.

Certaines conventions collectives peuvent prévoir un revenu minimum plus élevé pour l'alternant. L'employeur reste libre de proposer un salaire supérieur à celui-ci.

BUDGET PREVISIONNEL					
2 BPJEPS formation en contrat d'apprentissage en alternance					
CHARGES	TOTAL	Dont CVN	PRODUITS	TOTAL	Dont CVN
<b>ACHATS</b>			<b>AUTOFINANCEMENT</b>		
Equipements apprentis (500€ X2 )	1 000,00 €		Comite reg. (Deplacements, repas, etc)		
			Comite Reg. (complement pour salaire)	6 132,00 €	
<b>SERVICES EXTERNES</b>			<b>FINANCEMENT PUBLIC</b>		
Mutuelle environ 42,48 €x12 mois X2	1 020,00 €		AFDAS (subvention de formation) 8700€ X2	17 400,00 €	
			AFDAS (hebergement + deplacements formation: 6€X12 stages; 3€ X12 stages = 108€ par stagere. X2 )	216,00 €	
			AFDAS (achat d'equipements 500€ X2 )	1 000,00 €	
<b>CHARGES PERSONNEL</b>			Aide à l'embauche des apprentis (aide Sylae : 500 € *12 mois; 6000€/an depuis 2023 X 2 apprentis)	12 000,00 €	
Apprentis salaire si moins de 25 ans (53% du smic soit env 925€ brut X12 mois; X 2 apprentis)	22 224,00 €		Aide region IDF aux apprentis pour achat de materiel (375€ X2 . <a href="https://www.iledefrance.fr/aide-entree-apprentissage">https://www.iledefrance.fr/aide-entree-apprentissage</a>	750,00 €	
<b>Autres Frais</b>			<b>FINANCEMENT PRIVE</b>		
Déplacements (250€ X12 stages, X 2 stageres)	6 000,00 €		Cours dispenses en clubs (8h/semaine X35€/h X20 semaines) X 2	11 200,00 €	
Frais pedagogiques (formation 6342€ X2, plus 525€ X2 cours dispenses en alternance)	13 734,00 €		Cours ecoles (2h/semaine X35€/h, 12 semaines) X2 *juste 2 cycles	1 680,00 €	
Hebergement et repas (formation 250€ X12 stages, X 2 stageres)	6 000,00 €				
Frais deplacements (tickets RATP) 200€ X2	400,00 €		<b>BENEVOLAT</b>		
			<b>PRÊTS</b>		
<b>FRAIS COMMUNICATION</b>					
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>50 378,00 €</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>50 378,00 €</b>	

## Objectifs du projet

- Embaucher deux jeunes en CDL d'un an, pour les former en alternance avec des heures en clubs, scolaire et certaines activités de développement (EDJ, stages, organisations des compétitions, forums, etc)
- Permettre aux jeunes à la fin de leur formation d'intégrer un ou plusieurs clubs.
- Augmenter le nombre d'enseignants dans la région et participer au développement de l'escrime sur le territoire IDF.

## Avantages pour le comité Ile de France

- Soutenir et encourager des jeunes à se former dans le métier d'enseignant d'escrime.
- Subvenir aux besoins des clubs en manque total ou partiel d'enseignant.
- Former de nouveaux enseignants en vue du développement de la région IDF.
- Miser sur le long terme pour l'avenir de la région IDF et de ses clubs.

# Avantages pour les jeunes apprentis

- Accéder à un emploi en même temps que se former et obtenir un diplôme professionnel inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).
- Acquérir une expérience en entreprise et avec peu de frais pour se former.
- Avoir un salaire tous les mois et être exonéré des charges sociales (salaire brut = salaire net).
- Dotation d'un équipement pour le travail et la formation (au travers des aides de l'AFDAS et de la RÉGION IDF).
- Bénéficier d'un accompagnement dans la formation et la préparation des examens.
- Statut d'étudiant avec ses avantages (réduction, aides, etc).
- Statut de salarié avec ses avantages (congrés payés, cotisation au régime de retraites, acquisition d'un CPF, etc..)
- Aide au passage du permis de conduire (aide de l'Etat de 500 euros pour les apprentis).

**ESCRIME—  
ÎLE ——— DE  
——— FRANCE**

**“Agir pour l’avenir”**

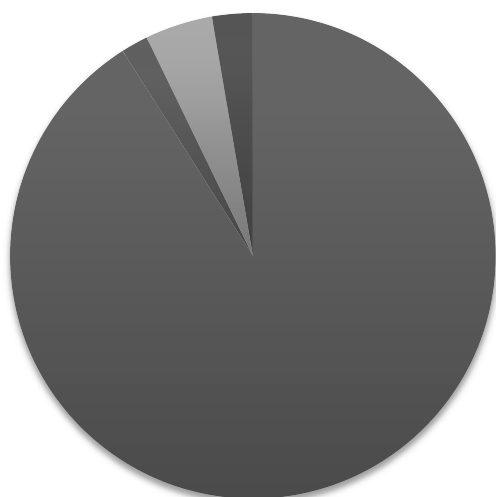
## **ORDRE DU JOUR**

- **Présentation des invités**
- **Intervention de Michel GODARD, directeur du CREPS**
- **Intervention du Président du CREIF, Luc MONTBLANC**
- **Intervention du Vice-Président de la Région Ile de France Patrick KARAM**
- **Intervention d'Evelyne CIRIEGI, Présidente du CROSIF**
- **Intervention du DTN, Jean-Yves ROBIN**
- **Intervention d'Olivia GORON, chargée du développement de l'Éscrime en IDF (scolaire)**
- **Présentation et signature convention CREIF / UNSS**
- **Intervention d'Elise DEFASNE (universitaire), Escrime dans l'enseignement supérieur**
- **Dispositif « un club, un animateur, un éducateur 1 »**
- **Présentation évolution sportive et développement**
- **Recrutement de 2 contrats apprentissage « BPJEPS »**
- **Point aides de la Région IDF aux clubs et CREIF**
- **PSF 2023**
- **Temps d'échanges avec les clubs**

## Bilan demandes aide CREIF 2022

- ✓ 111 dossiers reçus
- ✓ Pour 71 clubs et 2 CID
- ✓ Dont 27 dossiers « formation »

	Nombre clubs	Nombre dossiers	Montant attribué
<b>2022</b>	<b>71 + 2 CID</b>	<b>111</b>	<b>80 143 €</b>
2021	56 + 2 CID	75	58 262 €
2020	71 + 2 CID	82	74 658 €
2019	47 + 2 CID	61	42 160 €



- 101 dossiers aidés
- 2 non aidés, à représenter
- 5 dossiers non éligibles
- 3 dossiers incomplets

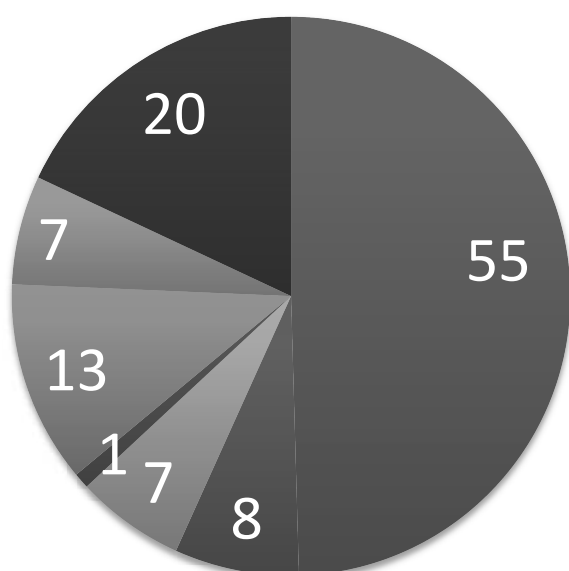


- 69 clubs aidés
- 2 cid aidés
- 2 clubs non aidés



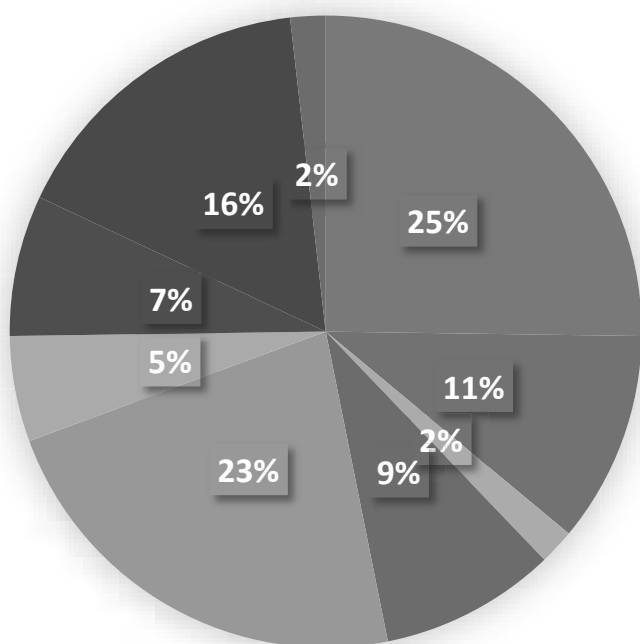
# Bilan demandes aide CREIF 2022

## DOSSIERS

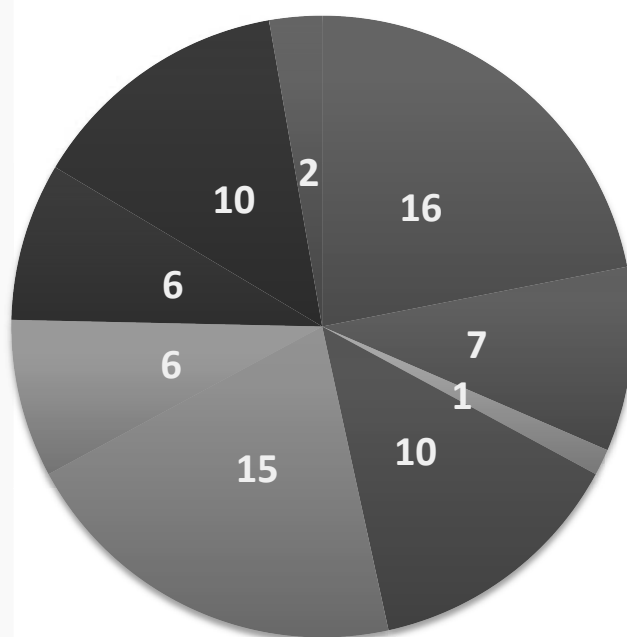


- ESCRIME POUR TOUS
- ARTISTIQUE, NEW PRATIQUES
- ESCRIME SPORT SANTÉ
- ESCRIME HANDISPORT
- ESCRIME FÉMININE
- FORMATION
- 1 CLUB, 1 ANIMATEUR

## Dossiers



## Clubs



- 75
- 77
- 78
- 91
- 92
- 93
- 94
- 95
- cid

## **Demandes aide CREIF 2023**

### **PROCÉDURE**

**3 étapes:**

- **Renseigner le formulaire en ligne  
(données administratives)**
  
- **Transmission du dossier rempli avec tous les documents,  
au département + [tresorerie@escrime-iledefrance.fr](mailto:tresorerie@escrime-iledefrance.fr) :**
  - **description action**
  - **tableau financier**
  - **factures 2023 correspondantes à l'action**
  - **justificatifs paiement**
  
- **Transmission de la 1<sup>ère</sup> page du dossier par le  
département avec avis et tampon**

**Limite de réception au CREIF au 2 décembre 2023**

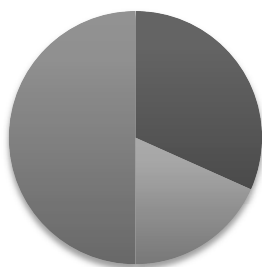
**Prendre connaissance du document explicatif**

## **ORDRE DU JOUR**

- **Présentation des invités**
- **Intervention de Michel GODARD, directeur du CREPS**
- **Intervention du Président du CREIF, Luc MONTBLANC**
- **Intervention du Vice-Président de la Région Ile de France Patrick KARAM**
- **Intervention d'Evelyne CIRIEGI, Présidente du CROSIF**
- **Intervention du DTN, Jean-Yves ROBIN**
- **Intervention d'Olivia GORON, chargée du développement de l' Escrime en IDF (scolaire)**
- **Présentation et signature convention CREIF / UNSS**
- **Intervention d'Elise DEFASNE (universitaire), Escrime dans l'enseignement supérieur**
- **Dispositif « un club, un animateur, un éducateur 1 »**
- **Présentation évolution sportive et développement**
- **Recrutement de 2 contrats apprentissage « BPJEPS »**
- **Point aides de la Région IDF aux clubs et CREIF**
- **PSF 2023**
- **Temps d'échanges avec les clubs**

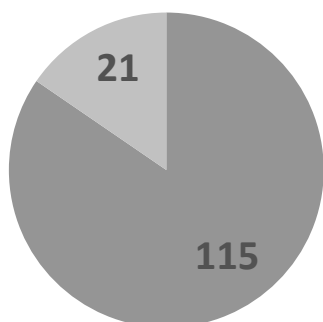
**PSF 2023**

	enveloppe nationale	enveloppe IDF	Montants attribués clubs	Nombre clubs
2023	1 265 900€	<b>268 150€</b>	<b>134 075€</b>	43
2022	1 307 900€	274 952€	145 720€	54
2021	1 409 300€	330 876€	197 992€	45
2020	1 073 419€	233 100€	127 900€	78



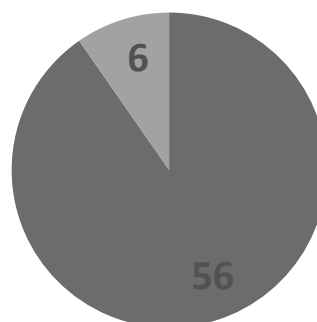
■ 85 000€ CR   ■ 49 075€ départements   ■ 134 075€ CLUBS

**NOMBRE ACTIONS**



■ clubs   ■ départements

**DEMANDEURS**



■ clubs   ■ départements

**ESCRIME—  
ÎLE———DE  
———FRANCE**

**Comité Régional d'Éscrime Île de France**



# **TEMPS D'ÉCHANGES**

**ESCRIME—  
ÎLE———DE  
———FRANCE**

**Comité Régional d' Escrime Île de France**



**MERCI  
À TOUTES  
ET TOUS  
POUR VOTRE  
PARTICIPATION**